

L'Apostolat social jésuite en Afrique : Genèse, mission et vision



**Rigobert MINANI
Bihuzo, Jésuite.**

Coordonnateur de
l'apostolat social du
JESAM. Directeur du
JASCNET. Réside à
Nairobi, Kenya.
rigomin@gmail.com

Introduction

En approfondissant l'intelligence de l'option pour la Compagnie de Jésus de s'engager dans l'Apostolat social, nous faisons ici le choix d'établir les chemins qui conduisent vers la promotion de la justice – « la lutte pour la justice » –, d'une manière qui découle de notre foi comme chrétiens, ainsi que de notre mission et de notre identité jésuites. En fait, notre charisme et notre identité jésuites nous invitent en Compagnons du Christ des *Exercices Spirituels*, celui qui est venu s'incarner dans un monde de violences et d'injustices, à travailler pour la foi et la promotion de la justice, dans une « communauté de solidarité » ⁽¹⁾.

Comme Jésuites africains, cet appel nous convoque à lutter du côté des pauvres « qui nous évangélisent » ⁽²⁾, dans une Afrique où règnent les inégalités et les marginalités sociales, économiques, politiques et intellectuelles, pour ne citer que celles-là. Néanmoins, nous ne travaillons pas en vase clos. Nous travaillons en partenariat et en collaboration avec d'autres, dans le but de mener une action solidaire et prophétique, pleine d'espérance, en valorisant ce que la 34^e (CG), appelle, la liberté humaine sociale et partagée ⁽³⁾.

Cette présentation, voudrait, tout en reconnaissant par ailleurs les forces et les limites de notre mission aujourd'hui, essayer de répondre aux défis que nous lance le secteur social tel qu'il fonctionne dans la Compagnie, en l'occurrence, le besoin d'interdépendance, l'augmentation de la coopération interprovinciale ⁽⁴⁾ et internationale, l'exigence de travailler en réseaux avec des structures administratives rigoureuses, cependant flexibles, l'exigence de faire des choix et d'accomplir des actions urgentes, en réponse aux besoins urgents, tout comme le besoin d'une coordination intersectorielle.

C'est pour éveiller notre conscience face à ces défis, qu'en dialogue avec l'histoire de l'Apostolat social dans la Compagnie et dans les rapports qu'il entretient avec la Doctrine sociale de l'Eglise, que cet article se propose d'examiner et de faire le point sur les défis tout comme notre mission

(1) 34^e CG, d. 3, n. 19.

(2) « Chaque jour, nous prenons davantage conscience que les pauvres nous évangélisent et que les pauvres sont les acteurs principaux de l'achèvement de la libération humaine totale » 34^e CG, d. 3, n. 10.

(3) « Le dialogue entre l'Evangile et la culture doit trouver sa place au cœur même de la culture. Il doit se faire entre personnes qui se respectent mutuellement et qui ont ensemble une même visée : une liberté humaine et sociale partagée. De cette manière, aussi, l'Evangile en arriva à être perçu dans une lumière nouvelle ; sa signification est enrichie, renouvelée, voire, transformée. Grâce au

comme Jésuites, bien entendu, nous appelle à « bâtir des ponts », et à réconcilier un monde brisé, en y apportant la justice du royaume, la paix et l'harmonie. Une mission qui, par ailleurs, n'est va pas sans défis.

Avant que ces défis ne fassent surface, nous présenterons tout d'abord, après un état des lieux et de manière systématique les origines jésuites ainsi qu'ecclésiales de l'engagement social, de ce que l'on attend par cet engagement, de sa mission et de sa vision. Dans un deuxième temps, nous en révélerons les défis majeurs ainsi que les réponses ou, du moins, les pistes stratégiques de solution, dans le but de faire connaître ce secteur important de notre mission et de susciter par le fait-même, des appels pour ceux qui, comme le Christ, veulent travailler pour et avec les pauvres en luttant contre les structures d'oppression et d'injustice déshumanisantes qui entraînent avec elles une « culture de la mort », pour reprendre l'expression de la 34^e Congrégation Générale dans son décret 3, numéro 8). Ceci dit, commençons donc par le premier point.

1. Etat des lieux

Il ne fait l'ombre d'aucun doute que la croissance économique de ces dix dernières années en Afrique est une immense opportunité pour l'avenir du Continent. En effet, plus d'une étude indiquent que la majorité des pays du continent connaissent une croissance économique moyenne de plus de 5%. Cependant et c'est le plus inquiétant, ces revenus creusent des inégalités sociales révoltantes. Cette croissance ne se traduit pas dans le bien-être des populations. Elle n'est pas investie dans la santé, l'éducation, la nutrition, l'emploi, pour ne citer que quelques domaines.

Et pourtant, comme l'affirment de plus en plus d'études sur cette question ⁽⁵⁾, la gestion responsable, équitable, efficace et solidaire des ressources naturelles en Afrique est aujourd'hui en mesure de sortir des millions d'Africains de la pauvreté dans les dix prochaines années. Son industrie extractive draine des milliards de dollars et peut être un moteur puissant de son développement, car la demande en ressources naturelles en Chine et sur d'autres marchés émergents sont en train de booster comme jamais les prix à l'exportation. Les milliards générés pourraient apporter les revenus nécessaires à l'investissement dans l'agriculture, la sécurité alimentaire, l'emploi, la santé et l'éducation ⁽⁶⁾. C'est pour

dialogue, l'Evangile lui-même, Parole toujours ancienne et toujours nouvelle, pénètre les esprits et les cœurs de la famille humaine » (34^e CG, d. 2, n. 17).

⁽⁴⁾ «Au niveau interprovincial et au niveau international, la Compagnie doit continuer à trouver des moyens pour continuer à collaborer avec d'autres groupes ou organismes nationaux et internationaux, tant gouvernementaux que non-gouvernementaux. En tant que corps apostolique international, en effet, il est de notre responsabilité de travailler avec d'autres, aux niveaux régional et mondial, pour un ordre international plus juste. La Compagnie doit donc examiner ses ressources et essayer de participer à la formation d'un réseau international efficace en sorte que, à ce niveau aussi, notre mission puisse être réalisée » 34^e CG, d. 3, n. 23 et 34^e CG, d. 14, n. 13.

⁽⁵⁾ Africa Progress Panel, Equity in Extractives. Stewarding Africa's naturale ressources for all. Africa Progress report 2013.

⁽⁶⁾ J A S C N E T , communication sur la gouvernance minière, pétrolière, forestière et foncière, CARF, Lubumbashi, octobre 2013.

la première fois dans son histoire que l'Afrique a à portée de sa main la possibilité de se développer. Rater cette opportunité serait catastrophique, impardonnable et inexcusable. D'aucuns se demanderaient ce que ce discours a à voir avec « l'Apostolat social », du moins, dans sa vision jésuite. Effectivement, il y a un lien, et nous allons le démontrer.

2. L'inspiration de l'Apostolat social dans la Compagnie de Jésus

Pour saisir le leitmotiv de l'Apostolat social dans la Compagnie, il nous faut partir de l'évidence que les Jésuites, animés par le désir de répondre aux besoins les plus urgents et les plus universaux du temps qui est le leur, cherchent toujours des réponses rapides et globales, mais également adéquates aux questions brûlantes de leur temps et leur quotidien. Dans une telle perspective et en réponse aux questions nouvelles et urgentes, la Compagnie de Jésus, lors de la 35^e Congrégation Générale, a redéfini sa mission comme « le service de la foi » dont le principe unificateur est « la promotion de la justice du Royaume » ⁽⁷⁾. C'est dans ce sens qu'il faut comprendre alors « l'Apostolat social » comme le secteur du ministère jésuite dont la mission est de faire en sorte que « *les structures de la vie en commun soient marquées par une expression plus grande de la justice et de la charité* » ⁽⁸⁾. En outre, c'est un secteur qui a comme tâche de rappeler que la promotion de la justice est caractéristique de tout ministère jésuite. Il nous faut préciser ici, en référence à la 34^e Congrégation Générale, que par « Apostolat Social », on entend l'ensemble des actions et initiatives prises en faveur du service de la foi et de la promotion de la justice du Royaume, étant entendu que le lien inséparable entre les deux est le facteur intégrant de notre mission (34^e CG, d. 2, n. 14), qui comprend le dialogue avec la culture et les autres religions (34^e CG, d. 2, n.21).

Il y a plus. Au-delà de sa place dans la division fonctionnelle de la Compagnie, et au regard de sa mission aujourd'hui, tout porte à croire que l'Apostolat social est à percevoir sous la forme d'une communauté de compagnons jésuites qui ont « commencé un voyage de foi quand ils se sont engagés à promouvoir la justice comme partie intégrante de la mission », si on se réfère ainsi à la 34^e CG (d. 3, n.-1). Cette forme d'engagement est précédée par une prise de conscience des situations critiques qui affectent des centaines

(7) Compagnie de Jésus, 35^e congrégation générale, 2008, décret 3. § 2.

(8) P e t e r - H A N S Kolvenbach SJ, Lettre sur l'Apostolat social, 24, janvier 2000.

de millions d'hommes et qui exigent de la Compagnie une attention spéciale ⁽⁹⁾. On le sait, la Compagnie, qui est la *Minima societatis*, ne peut ni prétendre accomplir cette mission seule, moins encore la faire en dehors de l'Eglise, elle la fait d'ailleurs sous l'inspiration de la Doctrine sociale de l'Eglise.

C'est dire, en clair, que cette forme d'engagement trouve sa réponse dans la Doctrine sociale de l'Eglise. Et c'est en ce sens que dans la Compagnie de Jésus cette Doctrine est mise en application et transformée en action à travers « l'Apostolat social ». En vertu d'un tel lien, on en conviendra, l'Apostolat social peut être compris comme l'ensemble des activités apostoliques enracinées dans l'engagement de l'Eglise et de la Compagnie. En vertu de son engagement évangélique, l'Eglise se sent appelée à être aux côtés des foules pauvres, à discerner la justice de leurs revendications, à contribuer à les satisfaire, sans perdre de vue le bien des groupes dans le cadre du bien commun ⁽¹⁰⁾, pour la construction et l'avènement du royaume de Dieu ⁽¹¹⁾ au sens de *Redemptoris Missio*.

L'appel à être aux côtés des plus pauvres, est par ailleurs déjà présent au début même de la Compagnie de Jésus ⁽¹²⁾. En effet, déjà à son origine, Saint Ignace, le fondateur de la Compagnie de Jésus, s'occupait à Rome des sans-abri, des affamés, des prostituées pénitentes, et des orphelins. Par conséquent, il demandait à ceux qui avaient comme tâche principale le ministère intellectuel ou spirituel de « trouver du temps pour la visite des malades et des pauvres » ⁽¹³⁾. Une telle vocation a par la suite trouvé des formulations beaucoup plus contemporaines, lorsque tout doucement, l'Eglise commençait à ressentir le besoin d'un engagement radical dans le secteur social, pour créer un ordre nouveau. Depuis lors la compréhension de l'Apostolat social a fort évolué. Examinons le cursus d'une telle évolution au fil des Congrégations Générales et de l'Histoire.

3. Acceptation moderne de l'Apostolat social : genèse et évolution

En prélude, disons tout de suite, que le terme « Apostolat social », et tout ce qui s'y rapporte, « action sociale », « ministère social » sont entrés dans l'usage habituel au temps de la première encyclique sociale « *Rerum Novarum* » (1891) du Pape Léon XIII. Cette encyclique a influencé de manière déterminante la compréhension par l'Eglise de son rôle dans le monde.

⁽⁹⁾ (34^e CG, d. 3, n. 11).

⁽¹⁰⁾ (JEAN-PAUL II, *Sollicitudo Rei Socialis*, n. 39).

⁽¹¹⁾ « Travailler pour le Royaume signifie reconnaître et favoriser le dynamisme divin qui est présent dans l'histoire humaine et la transformer. Construire le Royaume signifie travailler pour la libération du mal dans toutes ses formes. En un mot, le Royaume de Dieu est la manifestation et la réalisation de son dessein de salut dans sa plénitude » (Jean-Paul II, *Redemptoris Missio*, 15).

⁽¹²⁾ Depuis ses origines les plus reculées, l'option préférentielle pour les pauvres, sous des formes diverses selon les époques et les lieux, a marqué l'histoire tout entière de la Compagnie" Ibidem, §2.

⁽¹³⁾ Lire à ce propos les instructions données à Laynez et Salmeron durant leur séjour au concile de Trente comme de délégués du Pape.

(14) Michael CAMPBELL-JOHNSTON S.J., Histoire brève, in *de rerum novarum* au décret 4, *promotio justitiae*, n° 66, février 1997.

(15) L'Action populaire (1903), est le premier Institut social jésuite, fondé à Paris par le P. G u s t a v e Desbuquois. En 1923, l'Institut d'études sociales était mis sur pied. En Angleterre, la Catholic Social Guild (1909) et le Catholic Workers College d'Oxford en 1921. En Allemagne, le P. Heinrich Pesch, considéré par certains comme le père de la pensée sociale catholique, publia de 1905 à 1923 un ouvrage en cinq volumes, le *Lehrbuch der Nazional Ökonomie* [Manuel de d'économie nationale]. En Espagne, on les *círculos obreros* [Cercles ouvriers] et le Centre Fomento Social [Promotion sociale] a été fondé en 1927. Les P. John La Farge, fondateur en 1934 du Catholic Interracial Institute [Institut interracial catholique] et P. Louis Twomey, à l'Institute of Social Order [Institut de l'ordre social] de la Nouvelle Orléans, aux Etats-Unis, in Idem, p. 9.

(16) Michael CAMPBELL-JOHNSTON, Idem. p. 10.

C'est avec assurance que Nous abordons ce sujet, et dans toute la plénitude de Notre droit. La question qui s'agite est d'une nature telle, qu'à moins de faire appel à la religion et à l'Eglise, il est impossible de lui trouver jamais une solution efficace... C'est l'Eglise, en effet, qui puise dans l'Evangile des doctrines capables, soit de mettre fin au conflit, soit au moins de l'adoucir, en lui enlevant tout ce qu'il a d'âpreté et d'aigreur ; l'Eglise, qui ne se contente pas d'éclairer l'esprit de ses enseignements, mais s'efforce encore de régler en conséquence la vie et les mœurs de chacun (RN n°13).

Désormais, l'Apostolat social est appelé à aller plus en profondeur que la simple charité chrétienne. «Le peuple chrétien tout entier est appelé non seulement à des actes de charité, mais à la reconstruction de la société, tâche qui dépasse manifestement le domaine de la piété privée ou de l'exercice personnel des œuvres de miséricorde corporelle » (14). La traditionnelle charité n'est plus à elle seule suffisante. Ce qu'il faut, c'est changer les institutions et les structures responsables de la misère et de l'injustice. Ceci exige des actions organisées, un apostolat structuré... un « apostolat social ». Des Jésuites s'approprièrent cette encyclique et déjà à partir de 1903 ils créeront des Centres sociaux (15) dont, entre autres « l'Action populaire », créée à Paris et destinée à aider les ouvriers à se former à l'Enseignement social de l'Eglise et à s'organiser.

La 28^e Congrégation générale de 1938 a, intégré en son décret 29, officiellement pour la première fois cette terminologie : « *Le travail apostolique social... et tout à fait propre à la Compagnie, doit être recommandé à tous, promu en tous lieux et situé parmi les ministères les plus importants de notre époque* » (16). Cette Congrégation indiquera aussi les actions à mener: aide spirituelle aux ouvriers et aux employeurs, Enseignement social de l'Eglise, promotion d'organisations et de groupes sociaux. Elle demande à la Compagnie de se préoccuper spécialement des pauvres des régions rurales et des banlieues urbaines, d'enseigner l'Enseignement social dans les écoles, et d'assurer la formation des scolastiques dans ce domaine à travers la philosophie et la théologie. Elle recommande comme outils pour cet apostolat la mise sur pied de toute urgence des « *Centra actionis socialis* », les Centres d'action sociale « *Centrum aliquod actionis et studiorum Socialium* (Centre d'action et d'études sociales). Elle exige que ce travail

soit classé « priorité des priorités » qui exigeait, si nécessaire, que l'on abandonne d'autres œuvres pour s'y consacrer : « *le Provincial et ses conseillers devraient examiner la chose de près et voir quelles autres oeuvres pourraient être abandonnées en faveur d'"un bien plus universel"* » (D.29, n.15).

La 29^e Congrégation Générale tenue au lendemain de la deuxième guerre mondiale a été encore plus consciente de la place centrale de l'Apostolat social dans la Compagnie. Le Père Janssens qu'elle élira comme Général, va rapidement publier « l'instruction sur l'Apostolat social » et recommande aux Provinciaux de la faire connaître à tous, de convoquer une consulte extraordinaire pour faire le point sur cet apostolat et de lui faire rapport. La situation particulière de l'Amérique latine gangrenée par les dictatures militaires attirera l'attention de la Compagnie de Jésus. Le Père Général y nommera un visiteur pour l'Apostolat social afin d'agir en son nom et avec son autorité. Des Centres de recherche et d'actions sociales furent créés dans presque tous les pays de l'Amérique latine. Ils joueront un rôle inégalable dans la croissance de la conscience sociale des populations, l'émergence de la Théologie de la libération ainsi que l'engagement social de l'Eglise Sud-américaine.

Un événement important est venu comme pour donner une impulsion à l'Apostolat social dans la Compagnie de Jésus : L'élection du Père Pedro Arrupe à la 31^e Congrégation Générale a marqué un autre tournant pour l'Apostolat social. Cette Congrégation avait recommandé que : « *durant tout le cours de la formation des Nôtres, tant théorique que pratique, on tienne compte de cette dimension sociale de tout notre apostolat d'aujourd'hui* » (D. 32, n. 4b) ». Pour mettre en application les recommandations de la 31^e CG, le Père Arrupe entreprit de définir de façon distincte la nature de l'Apostolat social. En décembre 1966, une année seulement après son élection, il promulga les statuts d'un Centre social, dont l'objectif sera ainsi exprimé

L'objectif fondamental d'un Centre social (à l'instar de l'objectif fondamental de l'Apostolat social) est de transformer les esprits et les structures sociales pour les rendre plus conscients de la justice sociale, particulièrement dans le domaine de la promotion populaire, de sorte que « chaque homme ait la possibilité de participer personnellement à tous les domaines de la vie sociale et d'y exercer son initiative et sa responsabilité ⁽¹⁷⁾.

(¹⁷) Idem, p. 12

En plus, pour favoriser la coordination des actions de l'Apostolat social, il créa à la Curie romaine le « Secrétariat jésuite pour le développement socio-économique » (JSEDES), aujourd'hui « Secrétariat pour la justice sociale et l'écologie » dont il décrit les principales fonctions en ces termes :

(1) de promouvoir le travail socio-économique et les études doctrinales y rattachées ; (2) favoriser des contacts plus étroits et des échanges d'informations entre les Centres sociaux jésuites ; (3) assurer que, par le truchement de la Compagnie et de ses membres, l'Eglise soit activement présente dans les principales Associations et Congrès internationaux intéressés au développement ; (4) établir une relation étroite entre la Compagnie et les organisations ecclésiastiques comme la Commission pontificale pour la justice et la paix ⁽¹⁸⁾.

⁽¹⁸⁾ Idem, p. 13.

La définition de la mission de la Compagnie de Jésus comme « le Service de la foi et la promotion de la justice » comme décrit dans le décret 4 de la 32^e Congrégation Générale, donna un nouveau relief et une nouvelle direction à l'Apostolat social, qui, désormais, se focalise sur la promotion de la justice, comme partie constituante, comme que cela s'article dans ces lignes :

Pour nous, la promotion de la justice n'est pas un champ apostolique parmi tant d'autres, l'Apostolat social : bien plutôt, il devrait constituer le souci de toute notre vie et une dimension de tous nos efforts apostoliques. De la même manière, la solidarité avec les hommes et les femmes qui mènent une vie difficile et sont victimes d'oppression ne peuvent pas être le choix de quelques Jésuites seulement: elle devrait être tout aussi bien une caractéristique de nos communautés et de nos institutions (47,48).

De cette mission va découler quelques exigences que l'on attend des Jésuites qui travaillent dans l'Apostolat social, exprimées en ces termes :

- *Un groupe de Jésuites qui s'est radicalement engagé dans la promotion de la justice, en solidarité avec les pauvres ;*
- *qui recherche un changement des structures de la société et non pas seulement une conversion des personnes ;*
- *visant à participer à la construction d'une nouvelle société plus juste fondée sur la participation ;*

- qui détermine les priorités et oriente l'action en recourant à une analyse scientifique (critique) de la réalité, partant d'une vision de la foi chrétienne des choses ;
- s'associant de différentes manières avec ceux qui partagent le même idéal de transformation de la société ;
- en dialogue critique avec les groupes qui recherchent un changement, mais dans des sens différents du nôtre ;
- et dont l'idéal est une communion avec l'Eglise et la Compagnie tout entière » ⁽¹⁹⁾.

⁽¹⁹⁾ Idem, p.15

Il ne faut pas cependant oublier que cette nouvelle orientation de la Compagnie de Jésus était aussi le reflet de ce qui se passait au sein de l'Eglise elle-même. Les documents comme la « Justice dans le monde » du Synode des évêques de 1971, les lettres pastorales des évêques et des Conférences épiscopales partout dans le monde, contribuèrent à une meilleure intelligence de l'Apostolat social, selon les contextes et les besoins de chaque continent. C'est d'ailleurs cette ouverture et cet appel à faire l'Apostolat social contextuel qui nous conduit à examiner comment cela s'est actualisé au fil des ans, dans le cadre de la Compagnie de Jésus en Afrique.

4. L'Apostolat social en Afrique : enjeux, défis et perspectives

L'instruction du Père Janssens sur l'Apostolat social du 10 octobre 1949 avait demandé à toutes les Provinces de mettre en place l'Apostolat social. Sous cette impulsion, ont été fondés : l'INADES (Institut africain pour le développement économique et social) en 1962, à Abidjan; Silveira House en 1964 au Zimbabwe et le CEPAS (Centre d'études pour l'Action Sociale) en RD Congo en 1965. Aujourd'hui, outre le réseau AJAN (Africa jesuit aids network) et la JRS (Jesuit refugees service), le catalogue de l'Apostolat social en Afrique ⁽²⁰⁾ signale **une bonne centaines** de structures dites « d'Apostolat social » couvrant un grand nombre de questions sociales présentes dans la majorité des pays en Afrique.

⁽²⁰⁾ Society of Jesus Africa and Madagascar, Social apostolate, 2014, 79 pages.

1. Configuration des Centres sociaux jésuites en Afrique

Les Centres sociaux en Afrique sont différents les uns des autres. Certains ont été créés au lendemain des indépendances. D'autres ont vu le jour progressivement. Il y en a qui sont de grandes institutions avec un nombre du personnel

(²¹) Jesuit Africa Social centres network (JASCNET), Centre Arrupe (Madagascar), Centre arrupe pour la recherche et la formation (CARF), Lubumbashi, Centre d'Etudes et de Formation pour le développement (CEFOD), Tchad, Centre d'Etudes pour l'Action sociale (CEPAS), RD-Congo, Centre de recherche pour la Paix (CERAP), Côte d'Ivoire, Jesuit Hakimani center (JHC), Nairobi, Kenya, Jesuit centre for theological reflection (Zambie), Silveira House (Zimbabwe).

(²²) Jascnet, Assessment and future of the jesuit social apostolate in africa, in view of 50 years of independence: the role of jesuits centres of studies and action, nairobi, kenya, 24 to 28 june 2012, in www.jesamsocialapostolate.org.

considérable. D'autres sont des unités moyennes et ou de petite structures paroissiales et locales. Selon les défis du lieu d'implantation et les moyens disponibles, les Centres sociaux en Afrique déploient des actions diverses. Certaines modestes ne dépassent pas le périmètre d'une paroisse, d'une école ou d'une localité, d'autres s'adressent à des problématiques d'un pays. D'autres encore ont comme champ d'action une région, le continent ou le monde. C'est cette diversité qui fait la force de l'Apostolat social en Afrique, même si elle pose le défi de la coordination et de la création d'une vraie synergie.

L'Apostolat social est coordonné au niveau continental par le biais d'un Bureau de Coordination. Depuis août 2010, il a été mis en place un réseau des Centres sociaux jésuites en Afrique (Jascnet) actuellement composé de 8 Centres sociaux (²¹) dont l'objectif est de servir de fer de lance de l'Apostolat social sur le continent. Ce réseau a, en Juin 2012, organisé un séminaire (²²) pour évaluer « l'impact des 50 ans de l'Apostolat social de la Compagnie de Jésus dans l'accompagnement des efforts des peuples et des Etats en Afrique », au moment où beaucoup de pays étaient en train de célébrer leurs 50 ans d'indépendance. Ce séminaire s'était fixé comme objectif « **d'Ouvrir des pistes d'actions et proposer des actions prioritaires dans le domaine de l'Apostolat social dans le contexte actuel du continent.**

2. Caractéristique et critère des Centres sociaux

Lors du séminaire des Centres sociaux jésuites en Afrique en juin 2012 les participants ont insisté sur le fait que pour être qualifié de « Centre social jésuite en Afrique », tout Centre social doit, pour son implantation, son fonctionnement et ses choix des secteurs d'action, remplir un certain nombre de conditions. Ils ont identifiés un certain nombre de critères :

1. Un centre social doit **se laisser interpellé par la réalité socioculturelle** dans laquelle il est implanté selon le principe des Exercices spirituels de la contemplation de l'incarnation.
2. Un centre social doit être **animé par une équipe** des compagnons et des collaborateurs sans distinction de genre et de religion.
3. Un centre social doit **mettre l'accent sur la « réflexion et l'action »**.
4. Un centre social doit **viser la compétence, le « magis », le davantage.**

5. Un centre social doit soutenir son travail par **la recherche et les publications**.
6. Un centre social doit **promouvoir la foi et la justice**. Pour ce faire, sa méthode d'action sera de **former la « tête et le cœur »** ⁽²³⁾.
7. Un centre social doit développer des **actions de proximité et de solidarité** avec les personnes qui vivent dans des situations déshumanisantes. (**Option préférentielle pour les pauvres**).
8. Un centre social se distingue dans le travail de proximité par des formations, **le renforcement des capacités des populations défavorisées**. (Empowerment).
9. Un centre social doit avoir **une vision stratégique** et se projeter dans le futur.
10. Un centre social doit être en mesure de **mener des actions de plaidoyer et d'advocacy**.

(23) « Conscientiser et aider les gens à se mettre debout, se réveiller (résurrection), à se prendre en charge, être solidaires. En d'autres termes, un centre jésuite met en œuvre la mission de la compagnie : promotion de la « foi et justice ». (rapport du séminaire).

3. Priorités et défis de l'Apostolat social en Afrique

Le Forum de juin 2012 a identifié comme défis majeurs du continent : la pauvreté provoquée par la mauvaise gouvernance et la corruption ; les conflits et violences qui engendrent les réfugiés, les déplacés et les migrants, ainsi qu'une faiblesse coupable dans la prise en charge de la population jeune aujourd'hui majoritaire en Afrique.

Les participants ont demandé que l'Apostolat social se consacre à ces défis, en s'attaquant à ses causes profondes. Pour ce faire, ils ont proposé 5 pistes d'actions prioritaires :

1. Renforcer la capacité opérationnelle des Centres sociaux pour en faire des fers de lance du changement social en Afrique.
2. Promouvoir un leadership visionnaire champion de la bonne gouvernance du bien commun.
3. Mettre en application les recommandations de « Africa Munus » et promouvoir la paix, la justice et la réconciliation.
4. Veiller à la bonne gestion des ressources naturelles, à la défense de l'environnement et à la protection de la création (écologie).
5. S'engager en faveur des réfugiés, des déplacés et des migrants.

Ces recommandations sont venues confronter ce que les Provinciaux du Jesam avaient déjà indiqué comme missions prioritaires « frontières » pour l'Afrique, à savoir :

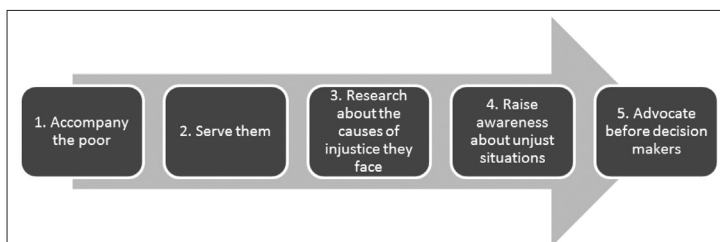
- Travailler pour la paix et la réconciliation.
- Promouvoir la bonne gouvernance et la lutte contre la corruption.
- Miser sur le potentiel « jeunesse » par la formation et le renforcement des capacités. Ces priorités guident désormais le plan triennal du réseau Jascnet et recourent aussi les axes d'action du GIAN ⁽²⁴⁾.

⁽²⁴⁾ GIAN (Global Ignatian advocacy Network). L'Apostolat social jésuite a l'ambition de mener au niveau mondial par son réseau GIAN, des actions de plaidoyer. Le GIAN se concentre sur 5 thèmes de plaidoyer (Education pour tous et de qualité, Ecologie, gouvernance des ressources naturelles, migration, paix, justice et droit de l'homme).

Conclusion

1. Penser globalement et agir localement

En résumé : Nous avons montré que l'Apostolat social aujourd'hui n'est pas une tâche facile. Notre temps est marqué par des changements politiques, économiques, culturels et religieux tellement rapides qui rendent difficile une lecture complète du contexte et une réaction efficace pour des problèmes qui émergent. Il n'existe pas de réponses simples, notamment, aux conséquences de la mondialisation, du réchauffement climatique, de la crise financière, de l'évasion fiscale, des réseaux de la criminalité organisée, du terrorisme transfrontalier, etc. Les théories sur les changements ainsi que les stratégies de changement structurel apparaissent de plus en plus comme limitées et sont continuellement dépassées par de nouveaux développements inattendus. Voilà pourquoi l'Apostolat social aujourd'hui doit prêter une attention soutenue aux aspects dynamiques des contextes dans lesquels s'accomplit l'action. **Redécouvrir** continuellement, *in situ*, en dialogue avec d'autres acteurs, les exigences et les défis de notre action sociale dans les sociétés, les cultures et les religions en mutation. Le modèle d'action sociale aujourd'hui est un tout complet. Même si elle doit rester concret et spécifique, l'action ne peut plus ignorer les divers niveaux d'action et de réflexion qui sont impliqués. Il faut continuer à s'exercer à le penser globalement et à agir localement.



« Les niveaux s'échelonnent depuis le contact apparemment le plus simple avec les pauvres et le service qui leur est rendu, en passant par toute espèce de développement humain et de promotion humaine, jusqu'au travail exigé pour un changement à longue portée dans les structures aux niveaux national et international » ⁽²⁵⁾. En travaillant à différents niveaux, nous prendrons conscience du caractère complexe et changeant des injustices et des structures socioculturelles dans le monde d'aujourd'hui. Agir sur ceux-ci requiert **une pluralité** de points de vue dans la façon d'envisager les problèmes, recourir aux multiples manières de lire la société et continuellement inventer de nouveaux moyens d'action. Cette approche met en crise le dogmatisme de la pensée et de l'agir chez beaucoup. Elle paralyse certains, repousse d'autres et d'autres encore préfèrent se réfugier dans la spéculation pour justifier la non-action.

⁽²⁵⁾ Peter-Hans KOL-
VENBACH s.j, Sur
l'apostolat social, 24
janvier 2000.

2. Travailler en Réseau

Dans l'Apostolat social jésuite aujourd'hui, la quantité d'approches, la variété de méthodes et de modèles d'organisation sont notre richesse. Mais, dans un monde désormais globalisé, les actions isolées sont sans avenir. Voilà pourquoi une **coordination** adéquate est absolument requise. « J'aimerais que chaque Province, Région et corps inter-provincial comme les Conférences de Supérieurs Majeurs disposent d'un coordonnateur de l'Apostolat social, appuyé par une commission appropriée et muni de pouvoirs, de ressources et de temps suffisants pour jouer son rôle » ⁽²⁶⁾.

⁽²⁶⁾ Ibidem

Comparés à d'autres acteurs dans le domaine social, les atouts ne manquent pas à la Compagnie de Jésus. « *La Compagnie se distingue essentiellement par sa présence à tous les niveaux, depuis la base jusqu'aux organismes internationaux, dans tous les types d'approche depuis les formes directes de service, en passant par le travail avec des groupes et des mouvements, jusqu'à la recherche, la réflexion et la publication* » ⁽²⁷⁾. Cette présence à la base et au sommet est un potentiel important. L'Apostolat social en Afrique devrait aussi capitaliser toutes les possibilités qui lui sont offertes en travaillant dans un corps apostolique universel et international pour se construire à partir de l'expérience vécue de nombreux Jésuites, et de répondre efficacement aux défis complexes d'aujourd'hui » ⁽²⁸⁾. ■

⁽²⁷⁾ Idem.

⁽²⁸⁾ Lettre du Père Général
sur « la collaboration
en réseau dans le
domaine social »,
Rome, 15 janvier 2003.